

Session « Plastiques et rejets des granulés »

Vendredi 20 octobre – 9h-12h - En visio-conférence (Teams)

Faites le point sur le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels

Description de la formation :

Le décret n° 2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels est le décret d'application de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, qui vise à lutter contre la présence de plastiques industriels dans la nature.

Ce décret pose l'obligation pour tous les sites de production, de manipulation et de transport des granulés de plastiques industriels d'adapter leurs équipements et de mettre en place des procédures pour empêcher leur fuite dans la nature. Concrètement, les sites doivent se doter d'équipements et de procédures pour éviter leur fuite dans la nature. Cela peut se traduire, par exemple, par l'installation de filtres ou de systèmes permettant de confiner et de ramasser les granulés au sol.

Découvrez le guide Operation Clean Sweep (OCS) avec des outils permettant d'éviter que des granulés, paillettes ou poudres de plastique se retrouvent dans la nature.

Date et durée : Formation de 3h le Vendredi 20 octobre 2023 – 9h-12h

Objectif :

- *Connaitre les nouvelles obligations du décret n° 2021-461 et savoir comment il s'applique aux entreprises.*
- *Comprendre l'engagement OCS – les différences et points communs avec le décret*

Public visé : Service environnement, ingénierie, Service HSE, bureau d'études, ...

Prérequis : Aucun

Moyens pédagogiques : Supports de présentation + outil interactif Microsoft Teams

Modalités d'évaluation des acquis : QCM réalisé en fin de formation

Matériel nécessaire : Chaque participant devra disposer du logiciel de visio-conférence Microsoft Teams, d'un casque ou d'une sortie sonore équivalente ainsi que d'un micro et si possible d'une Webcam

Intervenants :

- *CNEEIC / Plastics Europe / France Chimie / Industriels*

Programme de la formation

1. *Présentation de la formation - Jérémy DELVIGNE – CNEEIC (10 minutes)*
2. *Présentation de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire et du décret n° 2021-461 (35 minutes)*
 - Céline CAROLY - Département technique de France Chimie
 - Josselin BOBET – SOLVAY
3. *Présentation d'OCS Les mesures volontaires portées par Plastic Europe (30 minutes)*
 - Célia SPITERI- Responsable des Affaires Réglementaires et Publiques - Plastics Europe

Pause (15 minutes)

4. *Retour d'expérience, mise en œuvre du décret (45 minutes)*
 - Nicolas ALZONNE – ARKEMA
5. *Analyse des microplastiques – identification et analytique (30 minutes)*
 - Josselin BOBET – SOLVAY

Clôture - QCM + questionnaire satisfaction (15 minutes)

Modalités de connexion

La web-formation sera accessible pour toute personne régulièrement inscrite et ayant reçu confirmation de son inscription.

Le support de présentation de cette web-formation sera accessible sur écran PC personnel directement via votre navigateur internet (connexion internet requise).

Le lien de connexion vous sera adressé par mail la veille et au minimum 2h avant de le début, merci de remplir distinctement l'adresse mail du participant sur le bulletin.

Les participants seront invités à entrer dans la salle de web-conférence environ 10 minutes avant le début de la session.

Financement

Le CNEEIC est une marque du GICPER, organisme de formation adossé à France Chimie, est certifié Qualiopi.

Les formations proposées peuvent rentrer dans le plan de développement des compétences de votre entreprise et être financées par votre OPCO (OPérateur de COmpétences)